

Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

RNCP38100 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	230p
Formacode(s)	22265, 12562, 23062
Code(s) ROME	I1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

14 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 14 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600018	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600240	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600273	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600331	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600497	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600547	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600653	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600976	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343601008	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343601156	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 14 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38100-encadrant-de-chantier-de-traitement-de-l-amiante-ou-d-autres-polluants-particulaires/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'encadrant d'une opération de désamiantage ou d'autres polluants particuliers encadre et réalise avec l'aide de ses équipes d'opérateurs la préparation de l'opération, le retrait de matériaux amiantés et le repli.

ACTIVITÉS VISÉES

Le professionnel exerce son activité sous la responsabilité de l'encadrant technique, c'est ce dernier qui détermine le

niveau de technicité de l'opération. Il a à sa charge la gestion des équipes d'opérateurs qui lui sont confiées.

L'encadrant de chantier participe avec ses équipes à toutes les tâches, au cours de ses missions ses interlocuteurs sont :

- Le donneur d'ordre
- Le maître d'œuvre
- Des entreprises sous-traitantes (obligatoirement certifiées SS3 s'agissant de travaux relevant du champ de la certification requise pour les opérations de traitement de l'amiante)
- L'encadrant technique
- Les équipes d'opérateurs
- En cas d'opération du BTP soumise à coordination SPS, le coordonnateur SPS
- Les techniciens de l'organisme accrédité missionné pour la réalisation des mesurages (sur opérateurs, environnementaux) programmés par l'encadrement technique

Cet emploi peut être pratiqué sur des chantiers de technicité courante ou supérieure dans le bâtiment en rénovation ou en démolition, dans des ateliers fixes de démantèlement de matériel (ferroviaire, industriel, aéronefs) ou sur des chantiers de démantèlement de navires, bateaux et autres constructions flottantes.

La variété des différents secteurs d'activités possibles pour un encadrant de chantier en désamiantage induit des situations de travail pouvant être totalement différentes. En extérieur sans confinement, en confinement provisoire ou en confinement permanent. Pour réaliser ses missions il peut employer des procédures et des méthodes variées, prévues en amont dans le plan de retrait. Selon les cas il peut exercer en déplacement ou sur poste fixe.

Le professionnel s'adapte aux évolutions technologiques et notamment à l'utilisation dans le cadre de ses activités de l'outil numérique. (Suivi de chantier, gestion administrative ...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité courante

- Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel
- Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs
- Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante
- Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs
- Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets
- Préparer la réception de zone
- Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération
- Tenir le poste d'homme de SAS

2. Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

- Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel
- Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs
- Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure
- Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs
- Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets Préparer la réception de zone
- Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération
- Tenir le poste d'homme de SAS

Blocs de compétences

RNCP38100BC01 — Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité courante

LISTE DE COMPÉTENCES

- Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation

SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel

- Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs
- Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante
- Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs
- Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets
- Préparer la réception de zone
- Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération
- Tenir le poste d'homme de SAS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 10 min

Les mises en situation professionnelles sont réalisées sur un plateau technique certifié SS3 (conforme arrêté du 23/02/2012)

En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur .

Le candidat doit avant la mise en situation tirer au sort un sujet de mise en situation parmi trois proposés. Le candidat aura à sa disposition un opérateur, cet opérateur pourra être, un autre candidat à la session « encadrant de chantier », un candidat « opérateur » ou un formateur certifié SS3.

L'opérateur devra être neutre et suivra les consignes du candidat « encadrant de chantier » Le candidat devra à la fois participer aux opérations de traitement de l'amiante dans la mise en situation reconstituée et diriger le binôme conformément aux activités décrites dans le REAC Le jury observe le candidat et reporte sur la grille d'évaluation fournie les observations et les résultat de son évaluation.

- Entretien technique : 00 h 20 min

Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Encadrant de chantier SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..

L'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences Le jury lors de l'entretien technique évalue la compétence "Tenir le poste d'homme de SAS".

- Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 00 min

RNCP38100BC02 — Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

- Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel
- Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs
- Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure
- Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs
- Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets Préparer la réception de zone
- Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération
- Tenir le poste d'homme de SAS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 30 min

Les mises en situation professionnelles sont réalisées sur un plateau technique certifié SS3 (conforme arrêté du 23/02/2012)

En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), et en amont de la session d'examen, le

candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur.

Le candidat doit avant la mise en situation tirer au sort un sujet de mise en situation parmi trois proposés. Le candidat aura à sa disposition un opérateur, cet opérateur pourra être, un autre candidat à la session « encadrant de chantier », un candidat « opérateur » ou un formateur certifié SS3.

L'opérateur devra être neutre et suivra les consignes du candidat « encadrant de chantier » Le candidat devra à la fois participer aux opérations de traitement de l'amiante dans la mise en situation reconstituée et diriger le binôme conformément aux activités décrites dans le REAC Le jury observe le candidat et reporte sur la grille d'évaluation fournie les observations et les résultats de son évaluation.

Entretien technique : 00 h 20 min

Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Encadrant de chantier SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences .

Le jury lors de l'entretien technique évalue la compétence « Tenir le poste d'homme de SAS et Intégrer les conditions de réalisation de l'opération, et accueillir le personnel »

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 20 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Le bâtiment
- L'industrie
- Le secteur de la démolition
- Les opérations de traitement de l'amiante présent dans des navires, bateaux et autres constructions flottantes
- Le secteur ferroviaire (démantèlement et entretien du matériel ferroviaire)
- Le secteur nucléaire (démantèlement et entretien)
- Le démantèlement d'aéronefs

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ses activités sont réglementées par le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs).

Une opération de traitement de l'amiante de technicité courante consiste à traiter des matériaux avec des processus généralement peu émissifs et faisant appel à des matériels et des techniques simples et courantes.

Ces opérations courantes sont compatibles avec des Equipements de protection collective ou Équipement de protection individuelle (EPC/EPI) simples à mettre en œuvre.

Une opération de traitement de l'amiante de technicité supérieure consiste à traiter toutes les autres opérations qui ne sont pas de technicité courante, en particulier toute opération nécessitant la mise en œuvre d'un réseau d'adduction d'air permettant l'utilisation d'appareil de protection respiratoire (APR) isolants ou de tenues étanches ventilées (TEV) ou se déroulant dans un environnement contraint (nucléaire, site fixe de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 025 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 265
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) .

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 875 €
Selon la branche	6 750 € – 7 000 €
Prise en charge	Branches concernées
6 875 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 000 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 750 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2029
Date de dernière délivrance possible	01/01/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP32250

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38100/>